1863 — N° 35. XCVIIIe ANNEE Samedi 2 Mai

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

ET DU VIGNOBLE NEUCHATELOIS.

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI.

Prix de l'abonnement:

Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6»—
» expéd. franco par la poste » 7»—
Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3»50
» par la poste, franco » 4»—
On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du Temple-neuf, n°3, à Neuchâtel, et dans tous les bureaux de poste.

Prix des annonces:

Pour 2 insertions, de 1 à 7 lig., de 50 à 75 cent.
» » de 8 lig. et plus, 10 c. la lig.
Pour 3 insertions, de 1 à 7 lignes, 75 c. à 1 fr.
» » de 8 lig. et plus, 15 c. la lig.
Une remise pour les annonces est accordée aux abonnés d'un an dès le 1er janvier.
Tout envoi doit être affranchi.

NEUCHATEL. — Observations météorologiques. — Avril 1863.

Jour du mois.	Température en degrés centigrades. 9 h. du m.	Minim.	Maxim.	Baromètre en millim. réduit à 0. Midi.	Eau tombée ds les 24 h. en millim.	VENT DOMINANT.	ÉTAT DU CIEL.	LIMNIMT. en mèt.	Tempér. du LAC en dég. cent.
28	15	8,5	19,2	720,3	0,0	Vent faible.	Clair.	2,300	11,8
29	9	7,5	11	717,4	1,5	Vent.	Couv. Pluie.	2,304	10,5
30	9,5	5,0	12,8	722,0	4,7	Bise faible.	Nuageux.	2,315	12,5
M 1	8	6,0	10,8	721,0	3,0	Bise forte.	Couv. Pluie.	2,320	11,0

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE

du jeudi 30 avril.

NOMINATIONS.

1. Dans sa séance du 10 avril 1863, le Conseil d'Etat a nommé l'adjudant Pomey Henri, domicilié à Boudry, au grade de 2me sous-lieutenant d'infanterie, avec rang du 9 du même mois.

2. Dans sa séance du 21 avril 1863, le Conseil d'Etat a nommé les citoyens Frédéric Landry et Jules Breting, père, aux fonctions de conservateurs des titres au Bureau de contrôle du Locle, et a ratifié la nomination des citoyens Bernard Barrelet et Edouard Thévenaz, aux fonctions d'assesseurs au dit Bureau.

AVIS DIVERS.

AVIS AUX PENSIONNÉS DE NAPLES.

3. Le Département militaire invite les anciens soldats au service de Naples, domiciliés dans le canton, qui ont droit à la pension de la médaille d'or, à s'annoncer immédiatement au susdit Département, soit par lettres ou personnellement, faute de quoi ils seront exposés à perdre leurs droits.

BÉNÉFICES D'INVENTAIRE.

4. L'héritière de Adèle née Robert, femme divorcée de Charles-Alphonse Jeanneret, ayant à la date du 25 avril 1863, réclamé sa succession sous bénéfice d'inventaire, le juge de paix de la Chaux-de-Fonds informe tous les intéressés à cette masse, que les inscriptions au passif seront reçues au greffe de la justice de paix, du 4 mai courant au 5 juin prochain, ce dernier jour jusqu'à 5 heures du soir. La liquidation s'ouvrira à la Chaux-de-Fonds le samedi 6 juin 1863, à 2 heures de l'après-midi, dans la salle d'audience de la justice de paix. L'héritière est Emma Jeanneret, enfant issue du mariage de la défunte avec Charles-Alphonse Jeanneret, représentée par son tuteur le citoyen Alcide Ducommun, domicilié à la Chaux-de-Fonds.

5. Les héritiers de Charles-Auguste Benguerel, en son vivant horloger aux Crosettes, ayant à la date du 27 avril courant, réclamé sa succession sous bénéfice d'inventaire, le juge de paix de la Chaux-de-Fonds informe tous les intéressés à cette masse, que les inscriptions au passif seront reçues au greffe de la justice de paix, du 4 mai courant au 5 juin prochain, ce dernier jour jusqu'à 5 heures du soir. La liquidation s'ouvrira à la Chaux-de-Fonds, le samedi 6 juin 1863, à 9 heures du matin, dans la salle d'audience de la justice de paix. Les héritiers bénéficiaires, qui sont les enfants mineurs du défunt, sont représentés par leur tuteur, le citoyen Jules Benguerel, domicilié aux Crosettes.

SOCIÉTÉ DE COMMERCE.

6. Il résulte d'un jugement arbitral rendu le 22 avril courant, et qui est déposé au greffe du tribunal de Boudry, que le citoyen Baptiste Boldini, ne fait plus partie de la société qui existait entre lui et ses frères Francois et Grégoire Boldini pour l'exploitation des granits, et qu'à teneur de l'article 9 du contrat de société, il est interdit à Baptiste Boldini de travailler pour son compte ou comme associé d'autrui dans les cercles des justices de paix de Saint-Aubin et de Boudry, jusqu'au moment où la société sera dissoute, et jusqu'à ce que le dernier associé quitte les deux cercles de justice de paix sus-mentionnées.

7. Il résulte d'un contrat en date du 18 avril 1863, reçu C.-G. Gaberel, notaire à Neuchâtel, déposé et enregistré au greffe du tribunal civil du dit lieu, qu'il a été formé entre les citoyens Jules Nordmann et Théodore-Alexandre Bickert, tous deux négociants, domiciliés à Neuchâtel, une association sous la raison sociale de Bickert et comp., ayant pour but la fondation et l'exploitation d'un commerce de nouveautés et confection.

Le contrat déposé mentionne en particulier, que le citoyen Jules Nordmann, l'un des chefs de la société Bickert et comp., ayant déjà un commerce du même genre en cette ville, pourra le continuer comme du passé pour son seul et propre compte.

8. Il appert d'un acte sous seing privé du 13 avril 1863, duement légalisé, déposé et enregistré au greffe du tribunal civil de Neuchâtel, que le citoyen James Perret, de la Chaux-de-Fonds, négociant à Hambourg, a donné procuration et pleins pouvoirs à son père, le citoyen Louis Perret à Neuchâtel, pour soigner en son nom et pour son compte à lui James Perret, l'organisation et l'établissement d'une fabrique de cigares en Suisse.

9. Le citoyen Charles-Benoît Steiner, marchand à Neuchâtel, a déposé la pièce suivante au greffe du tribunal civil de Neuchâtel, demandant qu'elle soit consignée dans le registre des traités de société et rendue publique; elle contient: « Je soussigné Jean Zwalen, domicilié » à la Combe-Jeanneret (Travers), déclare par » les présentes donner procuration et pouvoir » au citoyen Charles-Benoît Steiner, domicilié » à Neuchâtel, à l'effet de vendre et réaliser » en mon nom et pour mon compte les chaus- » sures que j'ai achetées du syndic de la masse » en faillite dudit Charles-Benoît Steiner: ven- » dre ces chaussures aux prix et conditions » que le mandataire jugera convenable, tou- » cher le prix des ventes qu'il fera, et en gé- » néral faire pour l'objet spécial de la présente » tout ce qu'il croira utile à mes intérêts.

» Ainsi fait à Neuchâtel, le vingt-sept avril » mil huit cent soixante-trois (1863).

» signé Jean ZWAHLEN. »

IMMEUBLES A VENDRE

10. L'hoirie de madame la chanoinesse de Chambrier expose en vente les immeubles suivants:

Un **BATIMENT D'ÉCURIE,** rue St-Maurice à Neuchâtel.

Sur Neuchâtel:

Une **VIGNE** de 19 1/2 ouv. au **Saarberg.**
Une dite de 9 ouv. à **Fahy,** P. 85.
Une dite de 13 ouv., à **Maillefer.**
Une dite de 2 1/2 ouv., au **Plan de Serrières.**

Trois dites d'ensemble 12 ouvriers, au quartier des **Chipres** et **Derrière-Ville,** vignoble du *Landeron*, qui pourront être vendues séparément.

Une dite de 15 ouvriers à la **Grand-Combe** sur *Peseux*, qui pourra être divisée en trois lots.

Une dite au **Clos de Corcelles,** de 9 1/5 ouvriers, qui pourra aussi être divisée en trois lots.

Une dite de 1 1/3 ouvrier aux **Carels,** sur Peseux.

Une dite de 1 3/4 ouvrier à **Grandchamp,** sur *Boudry*.

Une dite de 3 1/2 ouvriers au même lieu.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Alph.-H. Clerc, notaire, à Neuchâtel.

VENTE du CHATEAU ET DE L'USINE de St-JEAN

au canton de Berne.

Le 15 juin 1863, à une heure de relevée, il sera vendu aux enchères, ensemble ou à défaut séparément, le château de St-Jean et l'usine qui en dépend.

Cet immeuble, situé aussi avantageusement qu'agréablement au bord de la rivière qui relie les lacs de Neuchâtel et de Bienne et tout près de ce dernier, peut être utilisé aussi bien comme propriété d'agrément que comme établissement industriel, vu sa proximité d'une eau courante et d'une des gares de la voie ferrée reliant la Suisse orientale à la Suisse occidentale.

Comme agrément: Habitation vaste et confortable au centre d'un beau et fertile pays; vue très-étendue; contrée de chasse et de pêche; à 30 minutes, par la voie ferrée, de Neuveville, Neuchâtel et Bienne; contrée salubre.

Comme utilité: une usine pour la condensation et carbonisation de la tourbe et la fabrication des produits dérivés, en exploitation, et les plus grandes facilités pour en établir de nouvelles.

Propre à être transformé en établissement d'utilité publique.

La vente aura lieu à St-Jean même, par le ministère du notaire soussigné, chez lequel est déposé le cahier des charges, dont on peut également prendre connaissance, à Neuveville, chez M. le grand conseiller F. Imer, notaire, à Neuchâtel, chez M. Jeanjaquet-L'Hardy.

Pour visiter l'immeuble et l'usine, s'adr. au château même.

Des facilités de paiement pourront être accordées à l'acquéreur, moyennant bonnes garanties.

Cerlier, le 28 avril 1863. *Par commission,*
Permis: le préfet: Sigri, notaire
J.-J. Hartmann de préfecture.

12. Au bord du lac, et peu éloignée de la ville, dans une situation des plus agréables, on offre à vendre une **JOLIE PROPRIÉTÉ** meublée ou non meublée; on pourra en prendre possession immédiatement. Pour cause de départ, on la cédera à un prix très-avantageux. Le bureau d'avis indiquera.

13. Mme veuve Morrelet mettra en vente, en l'étude de M. Henri Jacottet, notaire, à Neuchâtel, le jeudi 7 mai 1863, à 3 h. après-midi, LA **MAISON** avec dépendances qu'elle possède à **Neuchâtel** et qui est située dans la rue de l'Hôpital. Cette maison comporte trois étages sur le rez-de-chaussée, des caves et pressoir. S'adresser, pour voir l'immeuble, à M. Albert Heerren, à Neuchâtel, et pour les conditions de la vente, au notaire dépositaire de la minute.

Restaurant à vendre.

A vendre, le restaurant de Port-Roulant, à quelques minutes de la ville, au bord du lac, entre Neuchâtel et Serrières. Cet établissement, bien achalandé, ne laisse rien à désirer pour la situation et l'agrément; outre la maison, il y a grande cave voûtée, écurie, remise, jardin, vigne, tonnelles, jeu de quilles, puits intarissable et une fontaine publique à proximité. Les conditions seront très-accommodantes et on peut entrer en jouissance de suite ou au gré de l'amateur. S'adr. à Henri Breithaupt père, à Port-Roulant, près Neuchâtel.

VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

15. La Direction des forêts et domaines de la république et canton de Neuchâtel fera vendre en montes publiques sous les conditions qui seront préalablement lues, le lundi 11 mai, dès les 9 heures du matin, les bois ci-après désignés, dans la forêt du Vannel:

200 billons de sapin;
1 tas de perches;
120 moules de sapin et 35 de hêtre;
6,000 fagots.

Le rendez-vous est au bas de la forêt.

Neuchâtel, le 27 avril 1863.

L'inspecteur, A. LARDY.

A VENDRE.

☞ MM. **Barbey et Ce** viennent de recevoir un envoi de **parfumerie anglaise** fine et ordinaire.

17. A vendre, une très-bonne **carabine américaine,** avec tous ses accessoires. S'adresser à Jean Guébhart, ferblantier, à Colombier.

UN ANNUAIRE - ALMANACH

des 500,000 adresses, de Paris, des départements et de l'étranger, édition de 1861, à vendre à prix réduit. — Egalement à prix **très-réduit,** une grande marmite en airain, pour potager, provenant d'une fonderie de Thonne; on ne s'en est servi qu'une ou deux fois. Plus, trois tourtières de grandeur différente et quelques autres ustensiles de cuisine, ainsi qu'un potager en tôle, sans ustensiles, garni en briques, provenant de M. Viatte, à la Chaux-de-Fonds, et pouvant servir à un ménage de 10 à 12 personnes. S'adr. au bureau d'avis.

19. Le citoyen Jean Burdet, fermier à Coffrane, exposera en vente de gré à gré, le samedi 9 mai prochain, savoir: **quatre bœufs**, dont deux de trois ans et deux de dix-huit mois; **cinq vaches**, dont deux à à lait et trois portantes, pour le mois de juin; une genisse de deux ans, portante pour le mois d'août; deux veaux de l'année, quatre moutons, deux porcs. Une charrue double versant.

Les ventes commenceront dès les 9 heures du matin, avec terme de six mois pour les paiements.

Bock-bier

Dimanche et lundi, à la brasserie Vuille.

DU FOIN à vendre, de l'année dernière, bonne qualité. S'adr. à Ch. Colomb, notaire, à Neuchâtel.

22. A vendre 500 pots de vin blanc, de l'année 1860, le pot à 65 centimes, et 1000 bouteilles de vin blanc des années 1859 et 61, la bouteille à 70 centimes sans le verre, à la cave de Mad. Steiner, rue des Moulins. S'adresser à Antoine Grœniger, rue des Moulins, n° 14.

23. On offre à vendre de 50 à 150 **pots de lait**, première qualité, que l'on rendrait chaque jour en gare à Neuchâtel, au prix de 20 centimes le pot fédéral. S'adr. franco, à Samuel Verraires, laitier, à St-Roch, à Yverdon.

24 On offre à vendre, un grand **potager** bien conservé. S'adr. pour le voir, rue du Temple-neuf, 22, au 1er étage.

CRIN VÉGÉTAL noir et blanc, à vendre par demi quintal, chez M. Edouard Bovet, à prix réduit.

26. A vendre, une **vis de pressoir** en bois, bien conservée. propre à être utilisée pour placage. S'adr. au bureau d'avis.

☞ On peut encore se procurer quelques bosses de **chaux grasse,** première qualité, provenant d'un four qui va s'ouvrir, en s'adressant à Louis Béguin, pintier aux Grattes, près Rochefort.

28. A vendre, un **coq** avec sa **dinde,** très-belle espèce, âgé de 2 ans. S'adr. au bur. d'avis.

☞ Les 4, 5 et 6 mai prochain, on vendra sur place, de gré à gré, et par parchets, **les herbes** des talus du chemin de fer du Littoral. Le départ aura lieu : le premier jour de **Neuchâtel** à 7 heures, d'**Auvernier** à 2 heures, et de **Colombier** à 4 heures; le 5 mai, on partira de la gare de **Boudry** à 7 heures, de **Bevaix** à 9½ heures, et de **Gorgier** à 2 heures; le 6 mai, le rendez-vous sera à la gare du **Landeron** à 6½ heures du matin, à celle de **Cressier** à 8 heures, à celle de Cornaux à 9 h., et à la gare de **St-Blaise** à 2 heures.

Il vient de paraître chez tous les libraires de Neuchâtel.

ESSAI

SUR L'ORGANISATION MILITAIRE

DE LA SUISSE,

Par **A. de Mandrot,** lieut.-colonel à l'état-major fédéral.

Une brochure in-16, de 48 pages, prix 60 c.

31. Pour cause de maladie, on offre à vendre, à Boudry, tous les outils d'un maître ferblantier, ainsi que des marchandises confectionnées; de plus l'établissement à louer et dans lequel on peut entrer de suite.

S'adresser pour de plus amples informations et pour les conditions à Vincent Bionda, maître gypseur à Cortaillod.

32. A vendre, un **canapé** en damas rouge, un bois-de-lit en sapin verni, un paravent à 4 feuillets et un grand garde-manger. S'adr. place Purry, n° 9, 1er étage.

33. A vendre, une très-bonne **carabine** à l'américaine avec tous ses accessoires. S'adr. à J. Comtesse fils n° 5, rue de l'Hôpital.

☞ Un choix de **meubles rustiques** pr jardin. S'adr. au Panier fleuri, à Neuchâtel.

35. On offre à vendre des **bouteilles vides**, très-propres. S'adr. rue de l'Hôpital, n° 19, au 2me.

En vente chez

SAMUEL DELACHAUX, libraire,

à Neuchâtel.

La photographie format carte de visite, de **M. Théophile Clerc,** prix : fr. 1»50

37. A vendre d'occasion, un avant-train de char ou de tombereau et une petite pompe foulante et refoulante, l'un et l'autre en bon état. S'adr. chez M. B.-H. Muller, rue des Moulins, n° 45.

38. Plusieurs **fenêtres** en chêne encore en bon état, sont à vendre. S'adr. chez Ch.-L. Reymond, maître menuisier, à l'Ecluse.

Chez L. WOLLICHARD, très-beau miel coulé et en rayons, à un prix avantageux.

40. A vendre, un petit **potager** bien conservé, avec tous ses accessoires, et divers ustensiles de cuisine; de plus, la sainte Bible de Desmarets, en deux grands volumes. S'adr. rue du Temple-neuf, n° 22, au 3me étage.

Au magasin d'épicerie de F. Weber

sous l'hôtel du Raisin,

HUILE DE PÉTROLE doublement rectifiée, 1re qualité, à 80 c. le litre. Très-bon beurre fondu, saindoux d'Allemagne, 1re qualité, un grand assortiment de liqueurs de toute 1re qualité.

Un grand choix de bons vieux cigares havanes importation, et de très-vieux cigares de Grandson et Vevey.

Epicerie Marie JEANFAVRE,

rue du Seyon.

Saucissons de Lyon, 1re qualité, huile d'olive surfine, huile de noix fraîche, moutarde de Louit frères, de Bordeaux, moutarde de Dijon et de Marseille, vinaigre de Dijon. Dépôt de savon à détacher de M. Fankhauser de Lausanne. Un beau choix de lampes à huile de pétrole.

43. A vendre, les **4 ressorts** d'un petit char d'enfant, et une bonne pompe en laiton. S'adr. à Alexandre Magnin, à Hauterive.

Henri PERROSET, à la Grand'rue, vient de recevoir un joli choix de **lampes américaines** pour **l'éclairage à l'huile de pétrole,** à des prix avantageux.

Le prix de l'huile de pétrole de 1re qualité, est toujours de 80 c. le litre.

☞ G. Schumacher, tourneur, rue St-Maurice, offre à vendre plusieurs **bonnes carabines** nouveau système, des fusils de chasse doubles et simples, instruments de musique à vent et à cordes en tous genres; on trouve aussi chez lui un bel assortiment de pipes.

46. A vendre à bas prix un habit **d'artilleur**, tout neuf, de taille moyenne, petite veste, épaulettes, képi et havre-sac. S'adr. à M. Röthlisberger, rue St-Maurice, n° 6.

☞ François PERDRISAT, jardinier, au faubourg, offre à vendre, pour ce printemps, un beau choix de **PLANTES** pour la garniture **DES JARDINS,** telles que : verveines, fuchsias, héliotrope, geranium rouge dit Tom-Pouce, hortensias, rosiers de tous les mois, roses et rouges, géranium élégant dit Odier, en plus de cent variétés, de belles plantes de pensées, et toujours un joli choix de plantes vertes et conifères, cultivées en vases, pouvant se planter en toute saison; de la terre de bruyère, première qualité, à 5 fr. le quintal.

2000 POUDRETTES fendant roux, bon plant de Lavaux, à vendre à un prix avantageux. S'adr. à Grandchamp, près Colombier.

ÉCLAIRAGE ÉCONOMIQUE.

Transformation et vente de toute espèce de lampes.

Huile de pétrole de première qualité, à 80 c. le litre. Il sera fait une remise aux personnes qui en prendront 10 litres à la fois.

S'adresser chez Fritz Jacot, rue de l'Industrie, ou chez Charles Meystre, ferblantier, rue St-Maurice.

50. A vendre, pour cause de décès, un petit **OMNIBUS** entièrement neuf. S'adresser à Grand'champ.

51. A vendre, chez Philippin, peintre, 4 **CHARS D'ENFANTS** neufs et un char à bras, à des prix très-modérés. Le même demande un apprenti. S'adr. place du Port.

☞ En cas de souscriptions suffisantes, on mettrait en bouteilles un laigre **BLANC 1861,** premier choix, à raison de 53 c la bouteille. S'inscrire, par 200 bouteilles au moins, chez M. Clerc, notaire, Grand'rue, 6.

53. Un équipement complet de **soldat du train**, à vendre à un prix satisfaisant. S'adr. à M. Dubois, pintier, à Cortaillod.

54. A vendre, chez Fritz Jacot, épicier, rue de l'Industrie, du **saindoux**, pour chars et harnais, à 50 c la livre.

SPÉCIALITÉ

de verres à vitres et articles de bâtiments.

Fontes d'ornements et autres pour constructions, chaux hydraulique, bâtarde, grasse et blutée, ciment de Grenoble, qualité supérieure, à fr. 6»50 les 100 kil. rendus en gare à Genève, glaces de Paris pour magasins et photographie; verres à vitres sur toutes mesures (gros et détail); diamants à couper le verre, tuiles en verre, le tout à prix réduits, chez

PERRODY, rue Kléberg, 12, à Genève.

56. Chez J. Ammann, marchand de vieux fer, ruelle Fleury, à vendre, fermentes de tous genres et serrures pour bâtiments; outils pour la campagne, vieux et neufs; plusieurs pressons pour maçon et carrier; marteaux, grands et petits; sabots et semelles de sabots; meules; une pompe en laiton, comme neuve, pour puits. Le tout aux prix les plus modiques. Le même achète toujours cuivre, laiton, plomb, étain et fer de toute espèce.

ON DEMANDE A ACHETER.

57. On demande à acheter, d'occasion, un **poêle** en catelles blanches ou en couleur et en bon état. S'adr. à M. Frédéric Pettavel, à Bôle.

58. On demande à acheter des **bouteilles vides** forme **bordelaise**. S'adr. au magasin Soultzener.

59. On demande à acheter de rencontre, un **jeu du tonneau** encore en bon état, avec ses plaques. S'adr. au magasin de M. Perregaux, rue du Concert.

60. On demande à acheter quelques centaines de bouteilles de **vin blanc 1834**, de bonne qualité. S'adr. au bureau d'avis.

61. On demande à acheter, de rencontre, un **corps de layette** et une banque encore en bon état. S'adr. au magasin Bringolf.

A LOUER.

62. Dès maintenant, un logement composé de deux chambres, cuisine et dépendances, situé à la rue du Tertre. S'adr. au 2me étage, rue des Terraux, n° 7.

63. A louer, pour de suite ou pour la St-Jean, la possession de Tivoli située sur la route de Neuchâtel à Serrières, jouissant d'une vue très-étendue sur le lac, les Alpes et le Jura. Cette possession se compose d'une maison ayant 5 grandes chambres à poêles, chambres hautes et dépendances, et d'un jardin fruitier et potager. S'adr. pour les conditions à Jean-Samuel Holtz, rue des Moulins, 39.

---

35 **FEUILLETON.**

LA MEILLEURE PART.

Par G. De la LANDELLE.

XXXVII

Crises nouvelles.

La séance avait été fort longue et le dénouement en était enfin connu. M. Kermeur, le notaire et son jeune clerc reprirent le chemin de l'étude. Jérôme lui-même, Blaise Cordon et quelques autres allèrent continuer la soirée au cabaret de la Fourche en attendant l'heure du souper. Le maire rentra chez lui d'un air satisfait. Bref, il ne resta plus au Moire que les Morgan et les Roverin, tous plus ou moins curieux du contenu de la lettre de Marcelle. Corentine en parcourut la première page, et s'écria :

« Bonnes nouvelles, mes amis ! Écoutez ! »

Marcelle s'épanchait enfin librement; toute joyeuse, toute pleine de douces espérances, elle ne se contraignait plus à cacher ce qu'elle avait souffert depuis son arrivée à Paris; elle faisait avec amour l'éloge de Clarisse :

« Mal passé n'est que songe ! s'écriait-elle, je suis heureuse, je suis ivre de bonheur. »

Mais, tout à coup, le ton et le style changeaient :

« Qu'est-il arrivé depuis quelques heures ? poursuivait-elle. Mon père m'ordonne de garder encore mes secrets, et je vais être obligée de cacher ces pages, au lieu de les montrer à la bonne Clarisse. Je les écrivais pour elle autant que pour vous; mais, hélas ! me voici plus triste que jamais ! Le jour de la majorité de Pierre-Paul est prochain; qu'il se hâte donc de venir, je l'en supplie, qu'il vienne bien vite, car j'ai peur !.... j'ai le cœur rempli des plus sombres pressentiments.... »

Corentine s'arrêta déconcertée, affligée et au regret d'avoir commencé la lecture à haute voix de la lettre de Marcelle.

« Eh bien ! après ? demanda Pierre-Paul d'une voix tremblante !

— Pauvre *Ptiotte !* » murmurait la Bernarde, qui, ayant tout écouté avec une excessive attention, avait été singulièrement frappée du passage où Marcelle comparait le mendiant du pont de la Grainée avec le baron de Minalès.

— Va toujours, femme, va toujours ! dit Jacques Morgan, nous ne sommes plus ici qu'en famille.

Corentine lut donc un dernier paragraphe ajouté le lendemain, et conçu en ces termes :

« Mme Durantais sort de ma chambre. Je ne l'ai plus reconnue. Elle m'a traitée avec une dureté qui me déconcerte et augmente mes craintes. Comme au temps de mon enfance elle m'a paru méchante, je dirai même farouche : Elle sait, dit-elle, que j'aime un paysan indigne de mon amour ! Elle sait que mon père est justement irrité de ma longue désobéissance à ses ordres. La tendresse qu'elle me témoignait, ses larmes, ses caresses n'étaient donc qu'un jeu ! Elle voulait obtenir de moi par ruse les secrets dont elle vient d'arracher une partie à mon père, que je n'ose plus questionner, tant il me paraît malheureux et agité de pensées sinistres comme les miennes. Je trouverai un prétexte pour sortir avec la femme de chambre; je tâcherai d'aller visiter la tombe de ma mère et aussi celle de la mère de Pierre-Paul. En tous cas, je saurai bien jeter secrètement à la poste cette lettre à laquelle je ne retranche pas un mot, pour que vous sachiez par quelles alternatives j'ai passé. Ce sera la dernière que vous recevrez de moi. O Corentine ! ma bonne nourrice ! si Pierre-Paul ne venait point à Paris, n'oubliez pas que votre fille Marcelle est en danger et qu'elle vous appelle encore à son secours ! »

« Mais je pars demain, grâce à Dieu ! s'écria Pierre-Paul frémissant.

— Prudence ! murmura Corentine, prions Dieu de nous inspirer !

— Mon gars ! dit Gervais, retrouve ta sœur, voilà mon premier et mon unique conseil; c'est elle, je te le dis, qui fera entendre raison à M. et Mme Durantais. »

La Bernarde approuva, comme on le devine.

— Pierre-Paul, mon fils, dit l'oncle Gervais, tu n'es pas sot; j'ai confiance en ton adresse. Nous avons ici les lettres et les papiers de ton père; tu les emporteras. Prends le numéro de sa dernière demeure; tu iras aux renseignements dans le quartier. Il y a une police à Paris; tu ne manques pas d'argent, dépense ce qu'il faudra; cherche, fais chercher et retrouve ta sœur Clarisse. Encore une fois, voilà le principal, car, une fois ta sœur retrouvée, s'il nous faut aller à Paris parler à M. Émilien Durantais, nous irons, moi, ton oncle, et Jacques Morgan, le subrogé tuteur de ta Marcelle, et Corentine aussi.

— Oui, certainement, Pierre-Paul, ajouta Jacques Morgan, nous irons tous, dès que tu nous appelleras, pour t'aider, toi, et secourir Marcelle. »

Le lendemain, tous les Roverin, tous les Morgan et foule d'autres amis de Pierre-Paul, l'accompagnèrent jusqu'à la carriole de Fougères; Corentine y prit place à côté de lui. La digne femme avait employé la nuit à réfléchir aux instructions et aux avis qu'il convenait de lui donner. Elle connaissait Paris; elle savait à fond ce qu'était Emilien Durantais, un parfait honnête homme, mais faible, léger, opiniâtre, et capable de faire le mal par défaut de jugement. « Bon cœur, mais esprit faux, » disait-elle sans détour.

Malgré la lettre de Marcelle, Corentine, en femme de sens, ne pouvait croire encore que la jeune dame Durantais fût méchante et perfide :

« L'enfant se trompe, Pierre-Paul, reprenait-elle, ou plutôt elle est trompée, et sa belle-mère aussi. M. Emilien aura encore fait là quelqu'une de ses gaucheries ordinaires. Pourquoi ordonne-t-il à Marcelle de garder ses secrets, et pourquoi va-t-il en parler à sa femme ? Mme Durantais te croit sincèrement indigne de Marcelle : à qui la faute ? à M. Emilien, c'est clair. Marcelle a paru sournoise et hypocrite : à qui la faute ? A nous tous un peu. Il y a de la colère et de l'aigreur entre elle et Mme Durantais : qui a tort, qui a raison ?....

— Marcelle est persécutée, injuriée, maltraitée, interrompit Pierre-Paul.

— D'accord, mais nous n'avons entendu que ses plaintes à elle. Une fois déjà, j'ai con-

64. La Municipalité d'Yverdon remettrait en amodiation, pour quelques années, **le moulin Cosseau** avec logement, grange, écurie, jardin, pré de 558 perches, etc., situés à une demi-lieue de la ville. L'eau qui alimente le moulin est abondante et ne tarit jamais. Adresser les offres d'ici au 20 mai prochain, à la municipalité. *Greffe municipal.*

65. Pour la St-Jean, chez Ch.-Fréd. Gueisbühler, à Serrières, un logement est à remettre; de même qu'une belle petite boutique à un plain-pied.

66. A louer, de suite, deux chambres meublées ou non meublées, ayant vue sur le lac. Le bureau d'avis indiquera.

67. A louer, une jolie chambre meublée. S'adresser au 1er étage, rue des Moulins, n° 20.

68. A louer, pour la St-Jean, à la Maladière, un beau logement de trois grandes chambres, cuisine, galetas et cave. S'adr à Henri Jaquet, n° 3, à la Maladière.

69. A remettre dès la St-Jean, une chambre au plain-pied près de l'hôtel-de-ville, pouvant être utilisée comme magasin ou entrepôt de marchandises. S'adr. à M. J.-S. Quinche, épicier.

70. A louer de suite, à la rue de l'Hôpital, une chambre garnie, bien éclairée. S'adr. rue des Moulins 3, au magasin de confection.

71. A louer à quelques minutes de la ville, pour la St-Jean ou plus tôt si on le désire, un petit logement composé de deux chambres, cuisine et les dépendances. S'adr. au bur d'avis.

72. A louer, pour la St-Jean, à Corcelles, un appartement de 3 chambres, cuisine, chambres à reserrer, bûcher, cave et jardin, situé dans une très-belle exposition, vue sur le lac et les Alpes. S'adr. à Henri-Reynold Rose dit Perrenoud, au Petit-Berne, à Corcelles.

73. A louer, pour la St-Jean, à quelques minutes de la ville, un logement agréable, pour un prix raisonnable, à des personnes de confiance. Le bureau d'avis indiquera.

74. A louer pour fin courant, une chambre garnie, rue des Moulins, 45.

75. *On offre à louer de suite*, deux chambres avec ou sans part de cuisine. S'adr. maison de M. Wittwer, à l'Ecluse, au 2me.

76. A louer, quelques chambres bien situées et proprement meublées, à des personnes soigneuses, ou à des jeunes gens fréquentant le collége, avec ou sans la pension. S'adr. au bureau d'avis.

77. A louer de suite, pour un ou deux messieurs, une belle chambre meublée. S'adr. chez Mme veuve Colin, à la Boine, n° 6.

78. A louer, pour St-Jean, un emplacement commode pour lavage et teinture, avec logement. Un dit ayant servi de forge, avec logement. S'adresser à Ph. Suchard père, à Serrières.

79. A louer pour la belle saison de préférence, ou à l'année, à un ménage tranquille, un joli petit logement avec dépendances S'adresser à M. Jules Verdan aux Isles, près Boudry.

80. A louer, pour le 1er mai, une chambre meublée et indépendante. S'adr. rue de l'Industrie, n° 3, 2me étage.

81. A louer, pour de suite, une chambre meublée, rue du Temple-neuf, n° 24, 3me étage, sur le devant.

82. A louer, à Grandchamp, de suite ou pour la St-Jean, à un ménage tranquille, un appartement consistant en deux grandes chambres et deux petites, cuisine et dépendances; on y joindrait si on le désire, une salle de jardin et un jardin.

83. A louer immédiatement, ou pour la St-Jean, à quelques minutes de la ville, au bord du lac, et entouré d'un jardin, un joli logement au rez-de-chaussée, composé de 4 chambres, cuisine et dépendances, meublé si on le désire. S'adr. à H. Breithaupt père, à Port-Rolland.

84. A louer, une grande chambre ayant poële et cheminée, disponible de suite. S'adr. aux Chavannes, n° 21, 1er étage.

85. A louer, pour la belle saison de préférence, ou à l'année, à un ménage peu nombreux, un joli logement de 4 chambres, cuisine, cave et dépendances, dans une petite propriété, située à quinze minutes au-dessus de la ville. S'adr. au bureau d'avis, qui indiquera.

Magasin à louer L'hoirie Convert offre à louer les deux magasins de la maison qu'elle possède à la Croix-du-Marché, n° 1 de la rue du Château; le grand, avec arrière-magasin, est disponible dès maintenant, et le petit le sera à la St-Jean, 24 Juin prochain. S'ad. à M. le notaire Gaberel, rue du Coq d'Inde n° 18.

ON DEMANDE A LOUER.

87. On demande pour la St-Jean, un logement de quatre pièces bien éclairées, avec cuisine et dépendances, dans la ville si possible. S'adr. à Mme Loup, rue de l'Orangerie.

OFFRES DE SERVICES.

88. Une bonne cuisinière, âgée de 24 ans parlant bien l'allemand et le français, désire s'placer en ville à la St-Jean; elle possède de recommandations. S'informer au bureau d'avis.

89. Une jeune fille, (19 ans) bien recommandée, qui connaît un peu le service, désire trouver une place dans un ménage pour tout faire. S'adr à Jeannette Blaser, cuisinière chez Mlle Julie Meuron, rue du Pommier.

90. Une bonne cuisinière, parlant un peu français, cherche une place pour tout de suite; elle peut fournir de bons certificats. S'adr. à M. Frantz Tschann, peintre, rue des Moulins, n° 13, 2me étage.

91. Une jeune bavaroise protestante désirerait se placer dans la Suisse française en qualité d'institutrice; elle peut enseigner la musique, le dessin et les différentes branches d'une bonne éducation; elle serait peu exigeante pour les honoraires. Pour les renseignements s'adresser à M. le pasteur de Rochefort.

92. Une honnête jeune fille de 20 ans, robuste et qui parle les deux langues, cherche de suite une place de cuisiniére; elle a de bons certificats. S'adr. chez Jean Munger, rue du Château, n° 4.

93. Un homme de 30 ans, connaissant l'allemand et le français, désire trouver une place de jardinier et faire les ouvrages de la maison, dans la ville ou les environs. S'adr. pour renseignements, à M. Perrier, architecte, à Neuchâtel.

94. Le bureau de placements de L. Lambert, étant pourvu de domestiques des deux sexes bien recommandables, qui pourraient entrer en service de suite, à la St-Jean ou à d'autres époques, se recommande aux familles qui pourraient en avoir besoin.

95. Une Thurgovienne, 20 ans, cherche à se placer de suite pour tout faire dans un ménage ou comme bonne; elle sait faire un ordinaire, bien coudre et tricoter. S'adr. à l'hôtel de la Couronne, rue Fleury, à Neuchâtel.

96. Une jeune bâloise, très-recommandable, parlant français, désire se placer comme fille de chambre ou pour servir dans un magasin. S'adr. à Mme Mérian, à St-Nicolas, près Neuchâtel.

97. De très-bonnes femmes de chambre, sommelières, demoiselles de magasin, cochers, désirent se placer dans de bonnes maisons, ainsi que des maîtres-valets, domestiques de campagne, etc., tous bien recommandés. S'ad. franco à M. Lantz-Lutz, à Fribourg (Suisse).

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

98. On cherche dans une petite famille à Bâle, une honnête fille âgée de 17 à 20 ans, de la Suisse française, aimant les enfants. Occasion d'apprendre l'allemand. S'adr. au bureau de cette feuille, sous les initiales L. K.

99. Mme Borel-Löw, campagne de St-Jean, demande de suite, une bonne d'enfant d'environ 20 à 25 ans Inutile de se présenter sans de bons certificats.

100. On demande une domestique pour aide de cuisine, munie de bons certificats. S'adr. chez Mme Arnd, rue Purry, n° 6.

101. On demande à Auvernier, pour la St-Jean ou plus tôt, une domestique robuste, sachant l'allemand, bien recommandée, et en état de faire la cuisine et de s'aider au ménage. S'adr. au bureau d'avis.

102. M. H. de Rougemont, à St-Aubin, demande pour la St-Jean un domestique de campagne expérimenté Le même offre de l'eau-de-cerises de sa confection, et quelques billes de hêtre en éplateaux parfaitement secs et destinés au charronnage.

103. On demande pour tout de suite, dans un café à la campagne, une domestique sachant faire la cuisine et connaissant un peu le service d'un débit; il est nécessaire qu'elle parle un peu le français. S'adr. rue de la Place-d'Armes, n° 2, à Neuchâtel.

104 Une bonne cuisinière, recommandable, trouverait à se placer pour la St-Jean prochaine. Le bureau de cette feuille indiquera.

POUR ETRE PLACÉS en Suisse ou à l'étranger, les employés et domestiques de toute condition, capables et bien recommandés, peuvent s'adr. à M. Lantz-Lutz, à Fribourg (Suisse). Affranchir.

106. On demande, de suite, une servante parlant le français et sachant faire un bon ordinaire. S'adr. à Mme Louise Perret, au Plan.

OBJETS PERDUS ou TROUVES.

107. Perdu, mardi 28 avril, dans un des villages de Coffrane, Geneveys sur Coffrane ou Valangin, une **trousse de médecin-chirurgien.** On est prié de la rapporter, contre bonne récompense, au bureau de cette feuille, ou à M. le docteur Schærer, à Fontaines.

108. On a perdu, jeudi 30 avril après-midi, dans les rues de la ville, ou en allant au Pertuis-du-Soc par le Sablon, une somme de vingt francs en deux pièces de 5 francs en or et une de 10. Récompense à qui les remettra au bureau d'avis.

109. On a trouvé, lundi 27 avril, entre Montmirail et Marin, un **châle** que l'on peut réclamer contre désignation et les frais d'insertion chez le gendarme Benguerel, à Thielle.

110. On a perdu, jeudi 30 avril, au marché, un **parapluie** soie noire, canne en bois incrusté de nacre, corbin cassé. La personne qui l'a trouvé est priée de le rapporter au bureau de cette feuille, contre récompense.

111. Perdu lundi passé dans le faubourg de l'Hôpital, une boîte en cuir de Russie pour tabac à cigarettes. La personne qui l'a trouvée est priée de la rapporter au bureau d'avis, contre une bonne récompense.

112. Croyant obliger celui qui a trouvé, le 7 avril, dans l'omnibus faisant le service de Neuchâtel à Boudry, un porte-monnaie, en le réclamant, on le prie de bien vouloir le déposer au bureau d'avis contre récompense.

113. Il s'est égaré en ville, le mardi 28 courant, une chatte tricolore, que l'on est prié de rapporter contre récompense, chez M. de Peregaux-Steiger, rue du Coq-d'Inde, n° 5.

114. On a oublié le jeudi 23 avril, au magasin C.-A. Petitpierre et Cie, à Neuchâtel, un parapluie en soie, qu'on peut réclamer en le désignant.

115. On a perdu, de la promenade Noire, par la promenade du Musée, à la rue des Terraux, un manteau d'enfant en drap gris. Le rapporter contre récompense, à la rue des Terraux, n° 1.

AVIS DIVERS.

116. Les Communiers de Boudry, tant internes qu'externes, âgés de 20 ans révolus et possédant les qualités requises par la loi, sont convoqués en assemblée générale ordinaire, pour le **samedi 9 mai** courant, à l'hôtel-de-ville de Boudry, à 7 heures du matin, pour l'acceptation des comptes communaux pour l'exercice 1862.

Boudry, 1er mai 1863.

Le secrétaire des assemblées générales,
H. Pomey.

☛ La compagnie des mousquetaires de Peseux aura son tir annuel le samedi 9 mai. Bon accueil est réservé aux amateurs.

Au nom de la compagnie
Le capitaine.

118. Dans une bonne famille de Stuttgart, où la dame est musicienne distinguée, on recevrait en pension une jeune demoiselle pour lui enseigner l'allemand, la musique, etc. M. Levier-Greiff, faubourg de l'Hôpital 6, se charge de donner tous les renseignements désirables.

119. Madame Giroud, place du marché, maison n° 1, au 2me, se recommande aux dames pour faire des ouvrages de **lingerie, crochetage, filoche** et **tricotage.**

CONCERT vocal et instrumental

donné par les artistes tyroliens au café Krieg
à NEUCHATEL.

Samedi et dimanche 2 et 3 mai, dès 7 1/2 h. du soir, et lundi 4 mai, dans le jardin du café, à la Maladière, dès 3 h. à 6 h. du soir. Nous rappelons au public que ces artistes se sont déjà fait entendre à Neuchâtel, au théâtre, où ils ont été applaudis.

RESTAURANT et PENSION.

Le citoyen Jacob Weber a l'honneur d'informer le public, qu'il est actuellement tenancier du restaurant anciennement tenu par M. Sottaz, situé dans la rue des Moulins, maison de M. Berthoud serrurier. Il recommande son établissement aux personnes qui désirent prendre pension et aux consommateurs, promettant qu'il fera son possible pour les servir à leur satisfaction et à des prix modiques.

---

damné Mme Durantais sans l'avoir entendue; ne recommençons pas. Montre-toi, parle, tu seras écouté, tu écouteras, tu verras, tu jugeras par toi-même. J'ai vu Mme Clarisse, moi. J'ai lu ses lettres à Marcelle du temps que la petite était à Notre-Dame des Fleurs. Non. cette jeune dame n'est pas méchante. Je connais sa noble mère, Mme la comtesse de Lersant; c'est une âme généreuse, je te le dis. Va la trouver, s'il le faut, tu seras bien accueilli par elle, sois en certain. »

Corentine ne se bornait point à parler à Pierre-Paul de ce qu'il devait faire dans l'intérieur de la famille Durantais; elle l'instruisait sommairement des usages, des inconvénients et des ressources de Paris. Ainsi, prévoyant les détails avec une sollicitude ingénieuse, elle eut soin de lui apprendre ce que c'est qu'une voiture de louage.

« Ne perds pas ton temps à t'égarer dans les rues et à demander ton chemin; il n'y a pas besoin d'être grand seigneur pour rouler en carrosse; prends des fiacres et paie pour te faire conduire tout droit où tu auras besoin d'aller. »

Passant brusquement d'une recommandation à une autre:

« A Paris, on fait grand cas de la toilette et de la politesse: sois toujours mis avec soin, ne te présente jamais nulle part sans avoir du linge blanc; ceci t'est plus nécessaire qu'à un monsieur, puisque tu veux absolument ne rien changer à ton costume. Ne t'emporte jamais, réponds avec calme et convenance même aux propos les plus grossiers. »

Ces conseils, mêlés d'appréciations sur les diverses personnes qu'allait trouver Pierre-Paul, durèrent jusqu'au moment où il monta dans la grande diligence.

Après quoi, Corentine, au lieu de reprendre le chemin de la Plantelle, fit, à Fougères même, une démarche dont elle avait jugé sage de ne parler à personne.

Cependant la vieille Bernarde, à la suite d'un court monologue à coups de béquille, sortait de sa cheminée avec colère, et s'arrêtait devant la niche du chien Plantiau qui geignait à l'attache:

« Tiens! sens! mange, et pars! dit-elle, rattrappe-le sur la route de Paris. »

Le chien flaira les haillons sanglants, dévora sa pâtée, remercia la vieille servante avec une éloquence canine des plus significatives, prit sa course, et moins de deux heures après, arracha par ses aboiements redoublés son jeune maître à la méditation des nombreux avis de Corentine.

Force fut de lui donner place dans la diligence, en sorte qu'en arrivant à Paris, Pierre-Paul fut suivi par son fidèle chien de berger jusqu'à la petite auberge où il s'installa et commença par faire sa toilette des jours de fête. Il mit son pourpoint de drap brun à larges basques, son gilet de velours bleu, son beau pantalon noir, une chemise de fine toile à grand collet rabattu et ses souliers neufs à boucles d'argent. Il se coiffa d'un chapeau de paysan à larges bords, prit un fiacre à l'heure et se fit conduire rue Richelieu, à l'adresse de M. Emilien Durantais.

(A suivre).

122. On demande pour de suite une apprentie tailleuse. S'adr. à Mlle Etter, à Colombier.

BAINS DE GRANGES,

entre Soleure et Bienne, à 15 minutes de la station du chemin de fer. Une situation charmante, un air salubre, des promenades variées, la vue des glaciers, en font un très-agréable séjour de campagne.

1° La première source d'eau se distingue par ses propriétés digestives et guérit les catarrhes invétérés de la poitrine, de l'estomac et de la vessie.

2° La seconde source, légèrement alcaline et ferrugineuse, est curative dans la chlorose, etc.

3° Traitement d'eau froide, douches, bains de vapeur russes et ordinaires.

4° Etant en rapport avec une saline, on peut prendre des bains d'eau de saline. Ces bains sont surtout efficaces dans les affections scrofuleuses et leurs suites.

5° On fait aussi usage de bains préparés par la distillation des feuilles de pin, recommandés contre le rhumatisme, la goutte, les maladies de la peau, scrofules, chlorose, névralgie et catarrhes.

6° Cures de lait et de petit-lait.

Direction sanitaire et consultation par M. le Dr Girard.

F. Girard.

FRANÇOIS KRIEG, cafetier, à Neuchâtel, prévient le public, qu'il continue à desservir le **café-restaurant** tenu jusqu'à présent par M. Heitler, à la **Maladière,** et où l'on trouvera tous les rafraîchissements désirables; il s'efforcera d'être agréable à toutes les personnes qui voudront bien l'honorer de leur présence.

Pour **dimanche 3 mai,** jour de l'ouverture, il y aura bonne musique.

125. Une société de jeunes gens donneront une **danse publique** demain dimanche 3 mai, au restaurant du Vauseyon.

100,000 francs pour 1 franc.

EMPRUNT A PRIMES

DE LA

FONDATION DU TEMPLE UNIQUE

A GENÈVE

AUTORISÉ PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

3me et dernier tirage irrévocablement fixé

AU 31 JUILLET 1863

394 primes seront gagnées à ce grand tirage.

1	prime de **Cent mille**	fr.	ci fr.	100,000
1	» vingt mille	»	. . .	20,000
2	primes de dix mille	»	. . .	20,000
3	» cinq mille	»	. . .	15,000
4	» deux mille	»	. . .	8,000
7	» mille	»	. . .	7,000
21	» cinq cents	»	. . .	10,500
80	» trois cents	»	. . .	24,000
80	» deux cents	»	. . .	16,000
195	» cent	»	. . .	19,500
394	primes, valant ensemble		. . fr.	240,000

Ces primes seront payées en espèces, conformément aux plans et arrêtés de la Commission civile administrative.

On peut gagner **100,000 FRANCS** avec 1 franc.

Les obligations qui ont concouru aux tirages des **31 décembre 1862** et **15 avril 1863** participeront, sans autre versement à faire, au tirage du **31 juillet 1863.**

Les obligations qui restent à placer sont toujours délivrées

AU PRIX DE 1 FRANC

à l'office international, rue Bonivar, 6, à Genève.

Les demandes du dehors doivent être accompagnées du montant par lettres chargées ou valeur déclarée, et adressées **franco**, au **Directeur de l'Office international, rue Bonivar, 6, Genève. — On expédie aussi contre remboursement.** — Il est expressément recommandé de ne pas mettre de numéraire dans les lettres jetées à la boîte.

Chaque souscripteur recevra le résultat du tirage.

NB. Le succès obtenu par les deux premiers tirages de cet Emprunt, — la régularité avec laquelle ont été payées les primes gagnées, — le nombre et l'importance des gains réservés pour le tirage du 31 JUILLET, assurent un écoulement rapide des obligations qui restent à placer.

Il serait imprudent d'attendre pour en faire la demande.

☞ Les citoyens des Montagnes, du Val-de-Ruz et du Vignoble, qui désirent honorer la mémoire du docteur **Rœssinger,** en assistant à l'inauguration du monument qui lui a été élevé à Couvet, sont invités à se réunir à la gare de Neuchâtel, le dimanche 3 mai prochain, à 8 heures du matin, pour y prendre le train partant de Neuchâtel pour le Val-de-Travers à 8 heures 20 m.

128. On demande une apprentie tailleuse. Le bureau d'avis indiquera.

129. Une veuve se recommande pour faire des ménages et porter de l'eau. S'adr. au bureau d'avis.

TIR A LA CARABINE

ET JEU AUX QUILLES.

Le samedi 9 mai prochain, dès le matin, à Rochefort, il sera exposé, par la société de tir de Rochefort et Brot, de beaux levants au tir à la carabine et au Jeu des quilles; les amateurs y sont cordialement invités.

Rochefort, le 19 avril 1863.

Le secrétaire de la Société,
L. Emile Renaud.

CONCERT SPIRITUEL

donné par la Société de musique de Neuchâtel

Dimanche 3 Mai, à 4½ heures

dans le Temple du bas.

PROGRAMME :

LA CRÉATION.

Oratorio en 3 parties avec accompagnement d'orchestre, par J. Haydn.

On peut se procurer des billets d'entrée au prix de fr. 2 et le texte au prix de 10 c. chez MM. Jeanneret et Humbert, Mmes Lehmann, Mlles Lanson, MM. Petitpierre et comp., marchands de tabac, M. Maurer, président de l'Orphéon, et le jour du concert à l'issue du service religieux de l'après-midi, chez M. Burger, marchand-tailleur, vis-à-vis du temple.

RÉPÉTITION GÉNÉRALE

Samedi 2 mai, à 7 h. du soir.

On peut se procurer des billets d'entrée chez les mêmes personnes, au prix de 2 francs.

Le Comité.

OMMIBUS POUR MARIN.

CHANGEMENT D'HORAIRE.

A dater du 1er mai, les départs de Neuchâtel auront lieu à 7 heures du matin et à 2 heures après-midi, de Marin à 8 heures du matin et à 6 h. du soir.

MISSION INTÉRIEURE

L'assemblée annuelle pour la mission intérieure aura lieu, Dieu voulant, mercredi 6 mai, à 4 heures du soir, dans la chapelle des Terreaux. Nous rappelons que cette séance est publique. — La réunion de la commission générale aura lieu dans le même local, à l'issue de l'assemblée annuelle.

ÉTAT CIVIL DE NEUCHATEL.

PROMESSES DE MARIAGE ENTRE

Rodolphe Thétaz, vaudois, et Susanne-Madelaine née Nicolier, cuisinière, tous deux dom. à Neuchâtel.

Jules-Alphonse Borel, négociant, de Couvet et de Neuchâtel, et Sophie-Augusta Courvoisier, tous deux demeurant à Neuchâtel.

Jean-Pierre-Claude Bron, marbrier, de Genève, y domicilié, et Emma Glauser, horlogère, dom. à Neuch.

NAISSANCES

Le 19 avril. Philippe-Albert, à Abram Wannemacher et à Philippine-Françoise née Lehmann, bernois.

20. Louise-Caroline, à Samuel-David Jomini et à Elise-Augustine née Faivre, vaudois.

22. Louise-Lina, à Victor-Edouard Borel et à Rose-Marie née Borel, de Neuchâtel.

22. Sophie-Elisa, à Jean-Henri Hepp et à Eulalie née Froidevaux, neuchâtelois.

25. Fritz-Jules, à Pierre-Samuel Chabloz et à Rosine-Cécile née Vuillermet, vaudois.

26. Emilie, à Xavier Krieger et à Barbara née Amstutz, lucernois.

26. Eugène, à Auguste-Benoit Köhli et à Anna-Augustine née Sybold, bernois.

26. Julie-Constance, à François-Louis Rosalaz et à Marie-Constance née Kohler, vaudois.

27. Jules-Albert, à Jules-Henri Guyot et à Cécile née Lombard, de Boudevilliers.

DÉCÈS.

Le 22. Daniel Boulard, 41 ans, manœuvre, vaudois.

24. François-Hippolite Sunier, 60 ans, 3 mois, 23 jours, vigneron, veuf de Jeannette née Kormann, bernois.

25. Frédéric-Alexandre Barbesaz, 50 ans, 4 mois, 1 jour, célibataire, du Grand-Bayard.

25. Edouard-Hyppolite, 1 an, 2 mois, 27 jours, fils de Albert-Ulysse Duperret et de Fanny-Hélène née Stucky, vaudois.

25. Elisabeth née Maurer, 35 ans, 1 mois, 28 jours, veuve de Jean Grütter, bernois.

27. Edouard-Louis, 5 ans, 8 mois, 24 jours, fils de Jean-François Nicoud et de Marianne née Treyvaux, de Vaumarcus.

29. Charles-Henri Leidecker, 39 ans, 11 mois, 17 jours, libraire, époux de Marthe-Sophie née Jeanneret, vaudois.

29. Jaques-Louis Borel, 68 ans, 2 mois, 4 jours, docteur en médecine, veuf de Adèle née Huguenin, de Neuchâtel.

PRIX DES DENRÉES

au marché de Neuchâtel du 30 avril 1863.

Pommes de terre, le boisseau.	fr.	— 60
Poires sèches id.		2 10
Pruneaux id.		2 —
Pois, le boisseau		3 50
Grus et Habermehl, le boisseau		5 —
Miel, la livre		1 10
Œufs, la douzaine		— 48
Beurre, en livre		1 20
Beurre en mottes		1 10
Lard, la livre		— 90

Paille de seigle,	10	chars, à fr.	2»50	le quintal.
» de froment,	4	» »	2»20	»
Foin,	6	» »	3»60	»

Nouvelles.

Londres, 1er mai. — MM. Layard et Russell constatent que la malle saisie sur le *Péterhof* a été rendue sans avoir été ouverte, mais le *Péterhof* est retenu et sera jugé.

Berlin, 30 avril. — Le comte Dzialinski, beau-frère de Czartoriski, a rejoint la colonne des insurgés dans le palatinat de Kalisch.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que des perquisitions opérées chez Dzialinski à Posen ont amené la saisie d'un plan complet d'organisation révolutionnaire.

Berlin, 30 avril. — Il se confirme qu'un millier de Russes ont été battus dans le palatinat de Kalisch, et qu'ils se sont réfugiés sur le territoire prussien.

Paris, 30 avril. — Le *Moniteur* annonce que des dépêches du général Forey confirment l'investissement de la Puebla. Le quartier général de l'armée française est établi au Cerro de San-Juan. La ville est entourée de couvents fortifiés et de fortifications de campagne; la force de la garnison est évaluée à 18,000 hommes.

Le télégraphe entre Mexico et la Puebla a été détruit.

Toutes les populations qui environnent la Puebla sont favorables à l'intervention française.

L'état sanitaire de l'armée est excellent et elle est pleine d'ardeur.

Les aqueducs qui conduisent l'eau à la Puebla sont coupés, et des détachements de l'armée française occupent toutes les routes qui y aboutissent.

Amérique. — Les rapports fédéraux sur l'attaque de Charleston, constatent la présence de chaînes et autres obstacles qui ont empêché l'escadre fédérale d'avancer. Il a été impossible de surmonter ces obstacles, et après un engagement de trois à cinq heures, les navires fédéraux se sont retirés. Les pertes des confédérés ne sont pas connues. Le correspondant de la *Tribune* assure que le fort Sumter a beaucoup souffert. Le commandant fédéral a déclaré qu'il était inutile de renouveler l'attaque. Les forces de terre n'ont pas pris part à l'engagement. Les confédérés avaient quelques bons canons Witworth.

— Les journaux de Richmond annoncent que les fédéraux ont occupé plusieurs îles dans le voisinage de Charleston, et qu'ils y concentrent des forces considérables.

— Le corps fédéral de Forster est toujours cerné par 30,000 confédérés, à Washington (Caroline du Nord.)

Neuchâtel. — D'après le *National*, il viendra au tir fédéral de la Chaux-de-Fonds 2,000 tireurs allemands et 7 à 800 Anglais, Belges et Français. On ne sait rien encore des Italiens. La plus grande difficulté, c'est de trouver des lits pour tout le monde. Les sociétés de chant de nos montagnes s'exercent avec zèle pour un grand concert qui sera exécuté deux fois pendant la durée du tir. Les musiques de la fête seront la musique militaire du Locle, celle des Armes-Réunies de la Chaux-de-Fonds, et une fanfare du Val-de-Saint-Imier.

— L'assemblée générale de la Commune de Neuchâtel a eu lieu ce matin à 9 heures dans la collégiale. Les communiers, venus de toutes les parties du canton, étaient au nombre de plus de onze cents. Une proposition déposée sur le bureau, et tendant à affecter la valeur des demi-toises et des marrons à une entreprise d'utilité publique, a été rejetée à une grande majorité. Une autre proposition avait pour but de déléguer au Conseil général de la Commune le droit de recevoir de nouveaux communiers; le vote au scrutin secret a eu pour résultat de rejeter cette proposition par 681 *non* contre 449 *oui*. Cette décision est regrettable; on a remarqué que dans les votes des communiers habitant la ville, la proportion des *oui* était plus forte que dans les urnes des autres districts.

—Feu M. Perrenoud, banquier, avait fait un don considérable pour l'érection d'un hospice communal à la Sagne. Cet édifice vient d'être achevé, et il est assez vaste pour attendre sans crainte toutes les éventualités. Le bois et la pierre ont été pris dans les carrières et dans les forêts communales: les habitants du village se sont volontairement imposés les *charriages* par corvées et les dames ont travaillé jusqu'à deux jours par semaine pour la confection des ouvrages de literie, lingerie, etc. Malgré cela, la dépense a atteint la somme de 84,000 fr.

— Il existe près de Trois-Rods, le long du cours de l'Areuse, dans un site sauvage, une grotte appelée *le four* par les gens du voisinage. Largement ouverte et peu profonde, parsemée de blocs éboulés, cette grotte est d'un accès difficile. Cette dernière circonstance paraît avoir tenté M. Barrelet, de Colombier, qui, après une première visite, y retourna en compagnie de M. H. Otz, de Cortaillod, amateur zélé d'antiquités nationales. Il ne fallut pas de longues perquisitions pour leur faire découvrir, dans plusieurs points de la caverne, une accumulation considérable d'ossements de toute espèce parfaitement conservés, ainsi que des traces de cendres, des charbons annonçant d'anciens foyers, et même des débris de poterie dont la pâte grossière et imparfaitement cuite présentait les caractères d'une haute antiquité. M. Keller, de Zurich, auquel elles ont été soumises, les considère comme appartenant à l'âge de la pierre, et M. Ruttimeyer, de Bâle, a trouvé, parmi les ossements d'animaux, le porc des marais (*sus palustris*), race de petite taille, aujourd'hui éteinte et qui est associée aux objets de l'âge de la pierre dans un grand nombre de stations lacustres. Ainsi il paraît démontré que cette caverne, au fond d'une gorge solitaire, était connue des premiers habitants du pays, et qu'elle a servi à quelques familles de refuge temporaire ou plutôt d'asile permanent, à en juger par l'abondance des ossements de ruminants et de porcs qui y sont entassés et qui sont probablement les débris de leurs repas.

LISTE DES PRINCIPAUX LOTS

sortis au 11me tirage

de l'emprunt municipal de la ville de Neuchâtel,

du 1er mai 1863.

No 67,210,	sorti par	fr.	20,000
» 104,648,	»	»	500
» 117,297,	»	»	500
» 66,791,	»	»	100
» 114,180,	»	»	100
» 79,548,	»	»	100
» 118,822,	»	»	100

Dix obligations à fr. 50:

Nos 27,903 — 21,275 — 106,900 — 118,675 — 96,624 — 90,907 — 73,972 — 106,358 — 65,530 — 6,461.

Dix obligations à fr. 25:

Nos 43,574 — 113,431 — 37,206 — 122,955 — 92,342 — 97,310 — 112,348 — 85,513 — 66,897 — 44,895.

Plus, cinq cent trente-huit obligations à fr. 11.

BULLETIN DES CÉRÉALES.

Marché de Neuchâtel, 30 avril 1863.

Froment le boisseau	fr. 3»20	à fr. 3»50.
Seigle »	» 2»—	à » 152».
Orge »	» 1»80	à » 2»20.
Avoine »	» 1»25	à » 1»40.

Berne, 28 *avril*. — Epeautre, (Kernen). le viertel, prix moyen: fr. 3»14.

Baisse: fr. 0»16 c.

Lindau, 25 *avril*. — Epeautre (Kernen) le scheffel, prix moyen: fl. 20»52 kr.

Baisse: fl. 0»50 kr.